

Relations industrielles Industrial Relations



La situation syndicale en U.R.S.S.. Rapport d'une mission du Bureau international du travail, Genève, 1960. 202, rue Queen, Ottawa, 152 pp. \$1.25.

Gérard Dion

Volume 16, Number 1, January 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021904ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021904ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dion, G. (1961). Review of [*La situation syndicale en U.R.S.S.. Rapport d'une mission du Bureau international du travail, Genève, 1960. 202, rue Queen, Ottawa, 152 pp. \$1.25.*] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 16(1), 132-134. <https://doi.org/10.7202/1021904ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1961

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

sède une histoire assez longue, mais il est une véritable force dans la nation seulement depuis une trentaine d'années. La législation a joué un rôle considérable dans l'essor ou le ralentissement de l'action syndicale. Alors que la loi existe pour affirmer l'existence et protéger la liberté d'action du syndicalisme, elle est, plus que partout ailleurs, utilisée pour brimer et entraver le fonctionnement normal des syndicats. L'application du principe de la liberté syndicale pose de nombreux problèmes. L'anti-syndicalisme est puissant. Les auteurs de l'ouvrage sont loin de partager l'opinion selon laquelle le syndicalisme aurait atteint une puissance économique et politique dangereuse pour la nation. Bien au contraire, si le syndicalisme n'est pas menacé de disparition, il rencontre des obstacles que seule une action vigilante de tous les instants pourra surmonter.

« Rares sont les sociétés démocratiques, lit-on dans le rapport, où les circonstances ont été aussi peu favorables au syndicalisme qu'aux Etats-Unis. Aussi l'histoire du syndicalisme américain est-elle caractérisée par une suite de luttes, souvent violentes, bien que séparées par des périodes d'accalmie et de progrès dans les relations professionnelles. » L'opinion publique n'est pas encore gagnée au syndicalisme. Dans un langage qui ne manque pas de diplomatie, les auteurs du rapport disent: « Même si l'on ne conteste pas la place qu'a acquise le syndicalisme, il est encore trop tôt pour affirmer que l'opinion publique dans son ensemble est convaincue que celui-ci constitue une composante souhaitable et nécessaire de la vie américaine ».

Les employeurs disposent de puissants moyens de propagande et l'on se demande parfois si, sous le couvert d'une légitime divergence de vues et d'intérêts, ne se cache pas une opposition à l'existence même du syndicalisme. « Refuser catégoriquement, lors d'une négociation, telle revendication précise des syndicats n'exclut pas la reconnaissance des dits syndicats. Mais quand la propagande est menée par voie d'affiches, de « conférences forcées » dans l'entreprise, de lettres adressées à domicile aux salariés et à leurs femmes, ou de campagnes de presse locales visant à dissuader les travailleurs de constituer un syndicat ou d'y adhérer, on peut supposer qu'il ne s'agit plus de s'opposer aux revendications syndicales, mais au syndicalisme lui-même. La même supposition s'impose

à l'esprit quand on constate que certains employeurs s'efforcent d'empêcher un syndicat de prendre pied dans une entreprise en faisant savoir aux travailleurs que l'existence d'un tel syndicat pourrait entraîner la fermeture de l'entreprise, même si de tels propos ne constituent pas une menace, mais simplement « une prédiction ou une prophétie ». (p. 167)

Les syndicats peuvent-ils compter sur les partis politiques pour obtenir une législation leur permettant une liberté d'action garantie? Les partis réfléchissent l'opinion publique, et l'on retrouve dans leur sein des éléments très conservateurs. « La coalition qui a assuré le triomphe du projet Landrum-Griffin, soutient le rapport, incarne les tendances que les syndicats ont les meilleures raisons de craindre, à savoir les éléments les plus conservateurs des deux partis. Les syndicats reçoivent ainsi la démonstration de la fragilité de leur puissance, de leur baisse de prestige auprès de l'opinion publique et du Congrès et de l'efficacité des moyens que les employeurs peuvent mettre en oeuvre pour contenir la poussée syndicale ». (pp. 139-140)

Pour surprenant que cela puisse paraître à quelques-uns, les observateurs impartiaux de l'O.I.T. en vont jusqu'à écrire: « Il est à peine exagéré de dire que les syndicats n'ont été pleinement admis par l'opinion publique qu'en temps de crise nationale, c'est-à-dire au cours des deux guerres mondiales et lors de la grande crise économique. *Tout se passe comme si les syndicats des Etats-Unis fonctionnaient dans un système social qu'ils acceptent, mais qui ne les accepte pas encore complètement* ». (pp. 28-29) Un tel jugement ne plaira pas à tous, mais il vaut la peine qu'on s'y arrête si l'on veut continuer à présenter le système économique et politique des Etats-Unis comme un idéal aux autres nations.

GÉRARD DION

La situation syndicale en U.R.S.S.. Rapport d'une mission du Bureau international du travail, Genève, 1960. 202, rue Queen, Ottawa, 152 pp. \$1.25.

Nous avons lu *La situation syndicale en U.R.S.S.* immédiatement après l'ouvrage consacré à la même question aux Etats-Unis. Nous ne pouvons pas nous empêcher d'être frappé par l'extrême

prudence avec laquelle les membres de la Mission ont rédigé leur rapport. Sans que les auteurs le disent explicitement, on constate que leur travail d'observation et d'analyse n'a pas été aussi facile qu'aux Etats-Unis. Lorsqu'ils n'ont pas à parler du passé, on retrouve souvent sous leur plume des expressions comme « il semble que », « il a été indiqué à la mission », « selon l'explication qu'il a été donnée », « de l'avis des dirigeants syndicaux que la mission a rencontrés », etc. Les derniers mots du rapport en disent long: « La fonction des syndicats de l'U.R.S.S. ne peut être envisagée indépendamment de la nature de l'organisation économique et politique du pays. Ils sont partie intégrante du système, mais — on l'a vu — leur situation a évolué. Le travail de la mission — analyser et décrire un état de fait — s'en est trouvé compliqué dans une certaine mesure. Aussi ne saurait-elle prétendre qu'elle a accompli, dans le présent rapport, oeuvre définitive. La situation a changé et elle peut encore changer » (p. 152)

L'ouvrage comprend les chapitres suivants: Généralités; Bref historique du syndicalisme; Situation juridique; L'organisation syndicale; Fonctions des syndicats; La situation générale.

Les auteurs se sont donnés beaucoup de peine pour expliquer la nature et les fonctions du syndicalisme, le contexte économique et politique dans lequel les syndicats opèrent. « Il est impossible de bien comprendre la situation syndicale en Union soviétique sans saisir clairement les différences qui existent entre les conditions créées par le capitalisme privé et celles qui règnent dans ce pays. Ces différences doivent également être constamment présentes à l'esprit lorsqu'on veut considérer les droits des travailleurs, le statut juridique des syndicats et l'exercice pratique de la liberté syndicale ».

En aucun endroit, les auteurs le disent carrément, mais le lecteur peut facilement découvrir qu'en Union soviétique, les associations de travailleurs que l'on appelle *syndicats* sont des organismes substantiellement différents de ceux que l'on rencontre dans nos pays. Quelles qu'en soient les causes, quelles qu'en soient les explications, les syndicats soviétiques n'ont pas les mêmes fonctions ni le même rôle, ni la même autonomie que les nôtres. Les travailleurs sont libres

d'y adhérer, mais les inconvénients du refus d'adhésion sont tels qu'il vaut mieux qu'ils le fassent. (En fait, 93% appartiennent à un syndicat). Il n'y a rien qui empêche la création de syndicats libres, mais, en fait, il n'y a qu'un syndicat par usine et une seule centrale syndicale. Et dans ce syndicat se côtoient tous les travailleurs à partir du balayeur jusqu'au directeur de l'usine en passant par les contremaîtres, les surintendants, le personnel du bureau, etc., sauf les médecins, lesquels relèvent directement du ministère de la santé. Les syndicats exercent des fonctions très diverses et très étendues et s'occupent d'un grand nombre d'activités qui dans nos pays échappent à la compétence des syndicats: discipline du travail et émulation socialiste, participation à la direction des entreprises, protection des travailleurs et assurances sociales, logements et services sociaux, éducation, culture et loisirs. Quand on considère le rôle du syndicat communiste dans l'usine et l'énumération des devoirs des travailleurs syndiqués (avec les sanctions que le syndicat peut imposer, en cas de manquements), on ne peut s'empêcher de penser qu'il correspond assez fidèlement au genre de syndicats que préconisent nos employeurs anti-syndicaux!

Quant à l'autonomie des syndicats, vis-à-vis du Parti, elle est d'un caractère assez particulier. On a beau expliquer que pour des raisons historiques, l'action politique et l'action économique étaient considérées comme inséparables et que l'unité de but et d'action a amené, dans une certaine mesure l'unité de direction, en fait, syndicat et Parti, bien qu'institutions distinctes, sont intimement liés. Le préambule des statuts des syndicats de l'U.R.S.S., adoptés en mars 1959 contient le passage suivant: « Les syndicats soviétiques effectuent tout leur travail sous la direction du Parti communiste de l'Union soviétique, force organisatrice et dirigeante de la société soviétique. Les syndicats de l'U.R.S.S. rallient les ouvriers et les employés autour du Parti, les stimulent dans la lutte pour édifier la société communiste ». (p. 34) Ce sont les mêmes hommes que l'on retrouve à la tête des deux organismes. Les membres de la mission sont catégoriques dans leurs conclusions: « Il ne fait aucun doute que les syndicats, comme tous les autres organismes de l'Union soviétique, conformément à leurs statuts, doivent suivre la voie tracée par le Parti dans leurs programmes d'action et dans leurs

activités ». Par rapport au gouvernement, les mêmes observateurs constatent : « On peut dire que si les syndicats ne se confondent pas avec le gouvernement, ils jouent un rôle capital du fait qu'ils contribuent à l'administration du pays, notamment dans le domaine de l'organisation professionnelle et des services sociaux. Les consultations réciproques et la coordination des programmes d'action sont facilités par le fait que les mêmes personnes font à la fois partie, bien souvent, d'organismes du gouvernement, du Parti et d'organisations syndicales ». (p. 147)

Il n'y a pas à se surprendre si en U.R.S.S. on ne rencontre pas les problèmes que soulève le syndicalisme dans nos pays : contestation du droit à l'existence, opposition des employeurs, rivalité syndicale, opinion publique défavorable, clauses de sécurité syndicale, droit de grève, etc. On est dans un monde totalement différent. Le syndicalisme lui aussi est totalement différent et ce n'est pas du syndicalisme tel qu'on le conçoit ici. Les auteurs du rapport en plusieurs endroits insistent pour dire que la si-

tuation a changé et qu'elle peut encore changer. Le lecteur comprend qu'il ne s'agit là que d'expression purement diplomatique, car une telle conclusion ne ressort pas des observations décrites. La liberté de travail, la liberté d'association, la liberté d'action syndicale (ainsi que nous l'entendons) n'ont pas progressé et ne peuvent le faire. C'est une question d'idéologie et de système économique et politique.

C'est la première fois qu'une étude aussi vaste et aussi objective sur la situation syndicale en pays communiste est faite. Jusqu'ici nous n'avions entre les mains que de la propagande soit favorable, soit défavorable. Nous croyons que la Mission du B.I.T. a accompli un travail extrêmement utile et que le rapport qu'elle vient de publier est un instrument indispensable à tous ceux qui veulent connaître et comprendre le syndicalisme en pays communiste. Comme toutes les publications de l'O.I.T., on peut se procurer le texte en français, en anglais et en espagnol.

GÉRARD DION

PUBLICATIONS RECENTES RECENT PUBLICATIONS

Généralités

« Le mouvement coopératif et la protection des consommateurs », par M. Bonow, *Revue internationale du Travail*, Genève, Suisse, vol. no 4, octobre 1960, pp. 368-384.

« Early Phases of the Management Movement », by Leland H. Jenks, *Administrative Science Quarterly*, The Graduate School of Business and Public Administration, Cornell University, Ithaca, N.Y., December 1960, pp. 421-447.

« The Social Evolution of Quebec Reconsidered », by Hubert Guindon, *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. 26, No. 4, November 1960, pp. 533-551.

« The Formulation of Liberal and Conservative Programmes in the 1957 Ca-

nadian General Election », by John Meisel, *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. 26, No. 4, November 1960, pp. 565-574.

« Changing Patterns of Industrial Conflict », by Arthur M. Ross, *Institute of Industrial Relations*, University of California, 201, California Hall, Berkeley 4, Cal., Reprint No. 144, 1960, 24 pp.

« Morals and Economic Life », by George G. Higgins, *Social Order*, September 1960 Vol. 10, No. 7, pp. 304-317.

« Une revanche des intellectuels sur les hommes d'affaires? », par Jean-François Perrier, *Jeune Patron*, Editions Etape, 19, avenue George-V, Paris 8e, août-septembre 1960, 14e année, no 137, pp. 19-23.

« Management and Labor — Is There a